



Après une période de rodage nécessaire, la Communauté de communes de la Haute Vallée de l'Ognon a finalisé un certain nombre d'opérations : randonnée, SIG, mise en place du SPANC et de l'Espace Public Numérique, création du Site Internet et la taxe de séjour qui prendra effet au 1^{er} janvier 2008.

D'autres projets sont en cours de réalisation :

- Le Plan Paysage, dont le diagnostic vient d'être validé, voit se mettre en place les premières réalisations dans le cadre de la mise en valeur de points de vue : aménagement de la Vierge des Neiges à Haut-du-Them, travaux à la Cote 820 à Servance et au Mont de Vannes. La réflexion sur d'autres actions à engager dès 2008 est menée conjointement avec le bureau d'étude dans différents domaines : reconquête agricole, entrées de villages, valorisation du paysage, informations auprès des scolaires et du grand public.
- Les cartes communales, documents d'urbanisme indispensables pour répondre aux besoins des communes en terme de constructions neuves sont en cours d'élaboration avec le souci d'associer durablement un bâti de qualité et une agriculture dynamique.
- Le gymnase de Saint-Barthélemy, après sa mise à disposition à la CCHVO par la municipalité, devrait voir débuter les travaux de réhabilitation de l'existant à l'horizon 2008. Une consultation pour choisir le cabinet d'architecte est en cours, le dépôt des dossiers d'aides et les appels d'offres devraient se succéder dans les meilleurs délais. Les clubs utilisateurs devraient ainsi disposer d'un outil performant pour la pratique de leur sport favori.

Parallèlement, une réflexion est en cours pour un certain nombre de dossiers :

- Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Extension de l'Espace Public Numérique au site de Servance avec le remplacement du matériel devenu obsolète ainsi qu'un équipement propre à l'animation dans les autres villages.

Tous ces projets ambitieux ne pourront être menés à bien qu'avec le concours financier de nos partenaires traditionnels : Département, Région, Etat et Europe. Dans cette optique, la CCHVO travaille activement à la finalisation des nouveaux contrats pour la période 2007-2013 avec le Département (APPUI +), la Région et l'Etat via le Pays des Vosges Saônoises ainsi que la Convention Interrégionale de Massif Vosgien.

En conclusion, il s'agit là d'un véritable enjeu pour l'avenir et ce malgré la proximité des futures échéances électorales, nous devons réfléchir activement au développement touristique des 1000 Etangs ainsi qu'aux problèmes liés au périscolaire et aux besoins exprimés par les personnes âgées.

Le Président,
D.CUYNET

Dépenses 186 357 €

Projets : 68 632 € ; 37 %
Signalétique touristique : 33 935 €
Plan Paysage : 14 531 €
S.I.G. : 9 271 €
Etude des Décharges : 7 929 €
Matériel Informatique : 1 770 €
Frais d'étude : 1 196 €

Charges de Personnel : 43 700 € ; 23 %

Participations Extérieures : 31 408 € ; 17 %

Office de Tourisme : 18 477 €
Pays des Vosges Saônoises : 5 235 €
Musique et Mémoire : 4 000 €
Mission Locale : 3 696 €

Indemnités Elus : 26 503 € ; 14 %

Charges de Fonctionnement : 16 114 € ; 9 %

Le Compte Administratif du
Budget Ordures Ménagères
est disponible page 4

Recettes 510 430 €

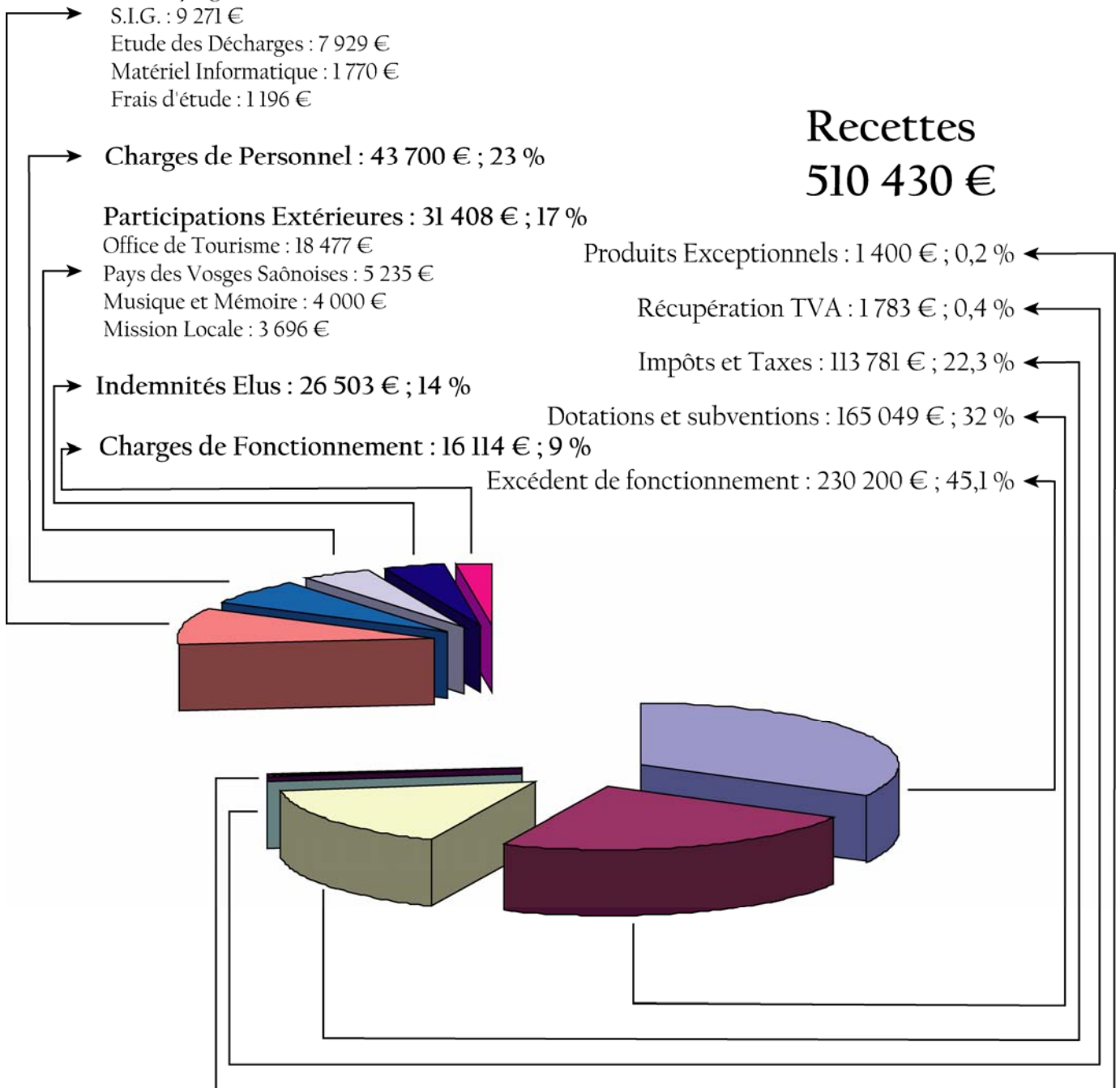
Produits Exceptionnels : 1 400 € ; 0,2 %

Récupération TVA : 1 783 € ; 0,4 %

Impôts et Taxes : 113 781 € ; 22,3 %

Dotations et subventions : 165 049 € ; 32 %

Excédent de fonctionnement : 230 200 € ; 45,1 %



Dépenses

1 265 500 €

Projets Communautaires : 795 000 € ; 63 %

Gymnase de Saint-Barthélemy : 395 042 €
 Plan Paysage : 107 573 €
 Réhabilitation des décharges : 80 000 €
 SIG : 71 000 €

Cartes Communales : 56 000 €
 Signalétique : 31 936 €
 Dépenses Imprévues : 25 000 €
 Etude des Décharges : 15 220 €
 Matériel Informatique : 8 229 €
 Fonds de Concours Haut-du-Them : 5 000 €

**Virement à la section
 d'investissement : 273 800 € ; 22 %**

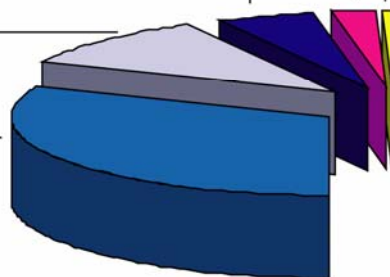
Charges générales : 127 750 € ; 10 %

Charges de personnel : 70 400 €
 Charges générales : 29 400 €
 Indemnités Elus : 27 950 €

Participations Extérieures : 55 950 € ; 4 %

Office de Tourisme : 20 341 €
 Virement au budget SPANC : 20 000 €
 Mission Locale pour l'Emploi : 6 159 €
 Pays des Vosges Saônoises : 5 250 €
 Musique et Mémoire : 4 200 €

Dépenses Imprévues : 13 000 € ; 1 %



Recettes

1 265 500 €

Subventions : 348 351 € ; 27 %

Conseil Général : 103 064 €
 Etat : 100 000 €
 Conseil Régional : 94 175 €
 ADEME : 33 260 €
 Communes pour décharges : 17 852 €

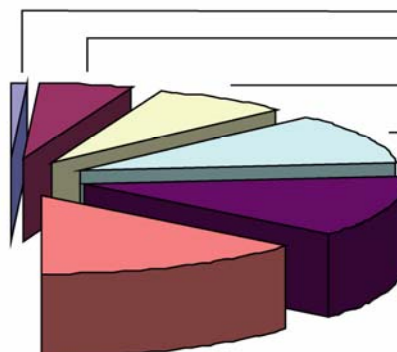
Excédents Antérieurs : 327 180 € ; 26 %

**Virement de la section
 de fonctionnement : 273 800 € ; 22 %**

Dotations et Participations : 177 651 € ; 14 %

Impôts et Taxes : 118 518 € ; 9 %

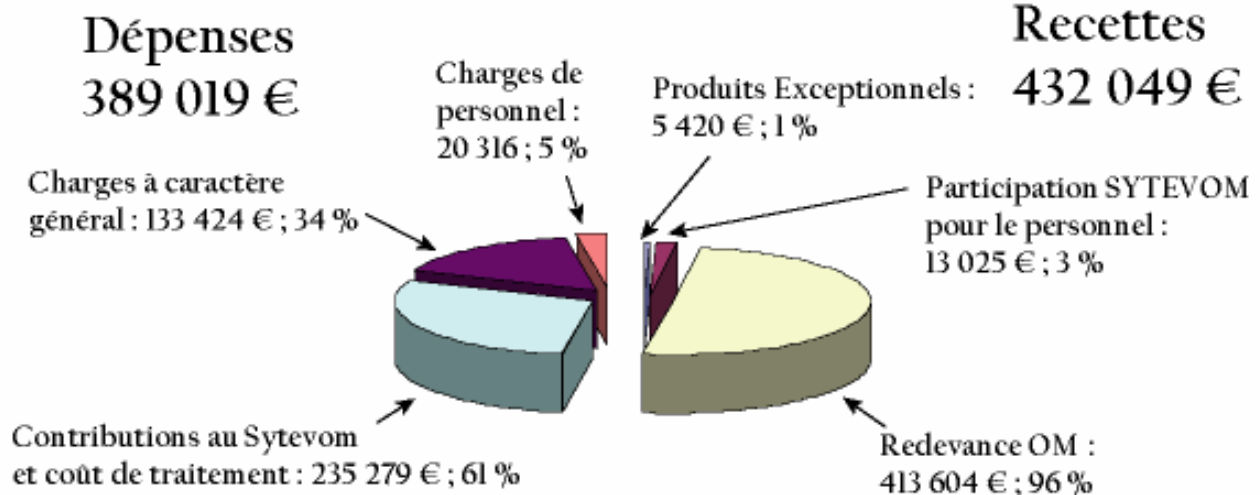
Récupération TVA : 20 000 € ; 2 %



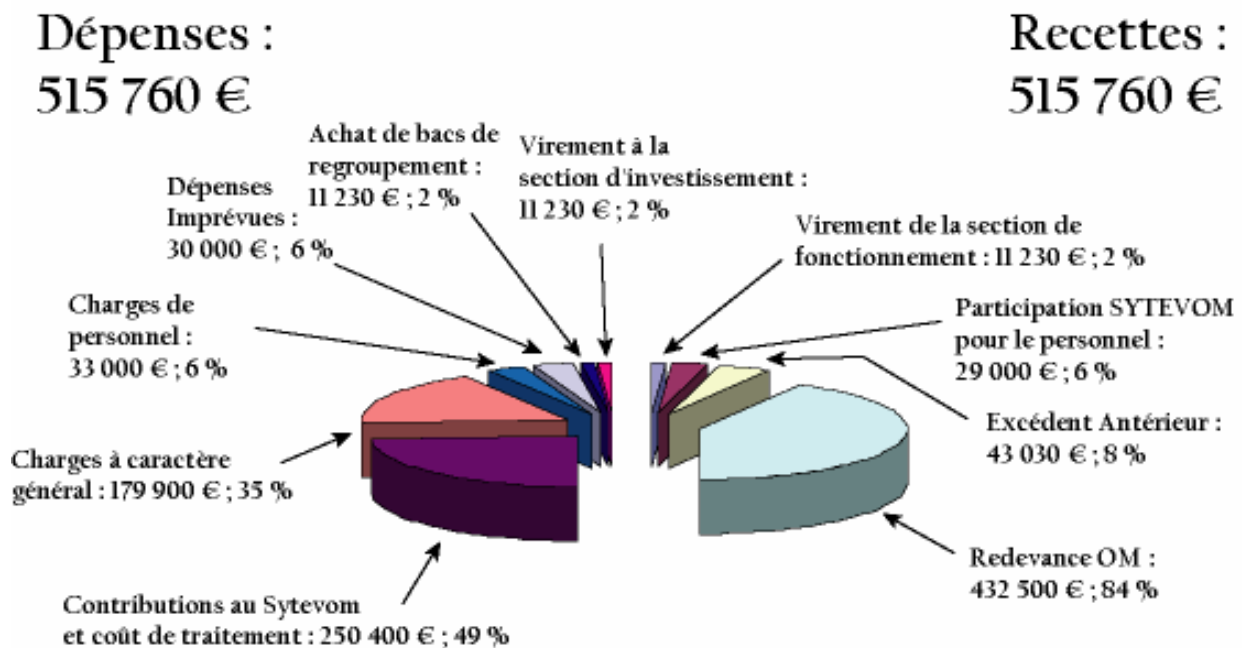
Les ordures ménagères et le Service Public d'Assainissement Non Collectif font l'objet de deux budgets séparés (voir page 4 et 6)

Le service Ordures Ménagères de la CCHVO possède un budget séparé. Pourquoi ? En tant que SPIC (Service Public Industriel et Commercial), le service Ordures Ménagères doit être équilibré en dépenses et en recettes et fait l'objet d'un budget annexe. Ses recettes doivent provenir d'une redevance demandée aux usagers :

Compte Administratif 2006



Budget Primitif 2007



ORDURES MENAGERES

Cette année, la part de la redevance Ordures Ménagères s'établit à 70 €. La répartition des parts par catégorie est inchangée par-rapport à 2006.

Tarifs Redevance annuelle Ordures ménagères 2007		
Catégories	Part / catégorie	Montant/ catégorie
Catégorie 1 Pers.	1	70 €
Catégorie 2 Pers.	2	140 €
Catégorie 3 Pers.	2,5	175 €
Catégorie 4 Pers.	2,75	192.50 €
Catégorie 5 Pers.	3	210 €
Résidences secondaires	1,5	105 €
Gîtes	1	70 €
Chambres d'hôte	1,5	105 €
Commerces	1,5	105 €
Campings	1	70 €
Collège	4	280 €
Salles polyvalentes	3	210 €
Supermarché	20	1 400 €



Depuis janvier 2007, les chiffres montrent que les Points d'Apport Volontaires (papier, carton, verre et plastique) sont plus utilisés. Poursuivons nos efforts !!!

Opération Compostage

La Communauté de communes de la Haute Vallée de l'Ognon et le SYTEVOM (Syndicat de Traitement, d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères) s'associent pour lancer une opération « Compostage Domestique », suite au Plan National de Soutien au Compostage Domestique lancé par le ministère de l'Écologie.

Principe de l'opération

Le principe de cette opération est de favoriser le développement du compostage domestique en permettant aux particuliers d'acquérir à bas coût des composteurs individuels à mettre dans son jardin grâce à l'intervention des partenaires financiers (prise en charge d'une partie du coût par l'ADEME et le Conseil Général de Haute-Saône). La participation des habitants dans l'achat des composteurs est limitée à 15 €.

A quoi sert un composteur ?

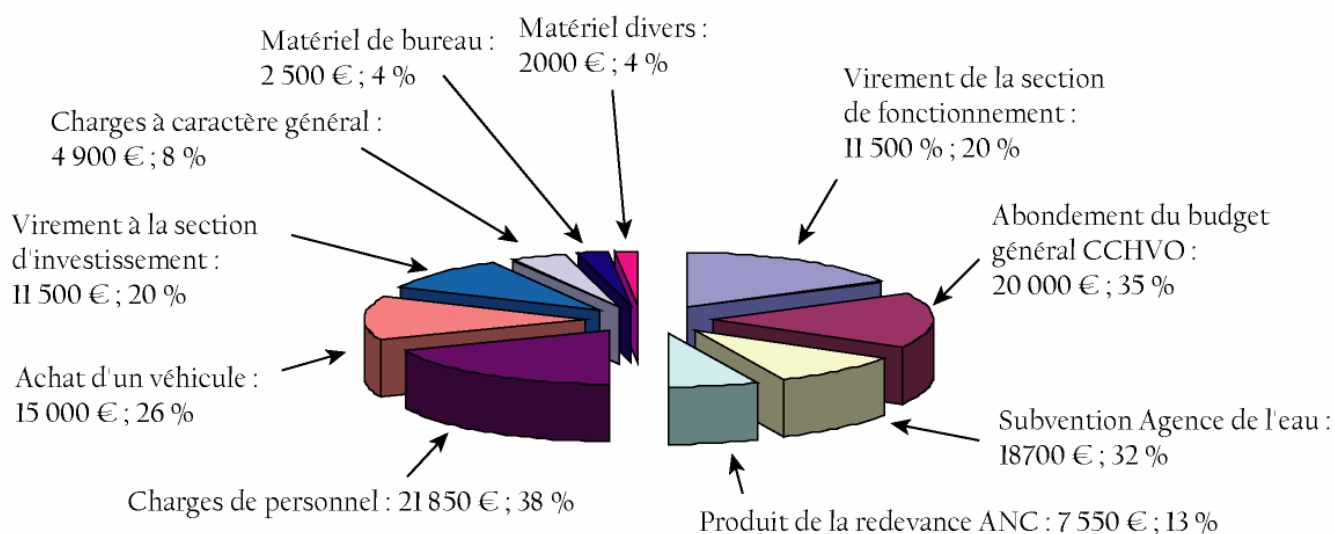
Votre composteur va vous servir à mettre en valeur vos déchets organiques pour produire un terreau naturel sans produits chimiques mais également de réduire le tonnage des ordures ménagères. C'est un bon moyen de lier geste citoyen et développement durable.

Inscrivez-vous ! Un bulletin de commande est à découper à la fin de ce bulletin (page 15)

Pour sa première de fonctionnement, le Service Public d'Assainissement Non Collectif devrait s'équilibrer en dépenses et en recettes (même principe que le budget Ordures Ménagères cf. page 4) comme l'indique le graphique suivant :

Dépenses
57 750 €

Recettes
57 750 €



La mise en place du service

Dans le cadre de la loi sur l'eau du 03 janvier 1992 et deux arrêtés de mai 1996, un Service Public d'Assainissement Non Collectif a été créé le 1^{er} janvier 2007 au sein de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon. Il est opérationnel depuis le 1^{er} avril, date de l'embauche de Gaëtan LAB en tant que technicien SPANC.

Quelles sont les missions du technicien SPANC ?

Dans un premier temps, Gaëtan LAB sera chargé de contrôler la conception des nouvelles installations et de réaliser un état des lieux des systèmes d'assainissement autonome des habitations faisant l'objet d'une vente ou d'une donation.

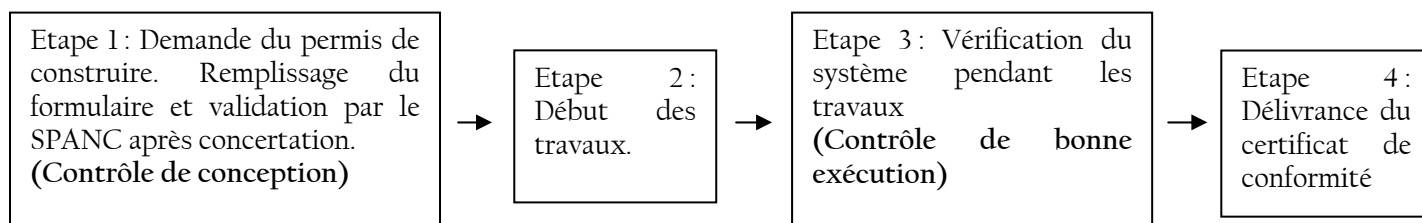
Dans un second temps, il devra faire un contrôle de fonctionnement et d'entretien de l'ensemble du parc des installations d'assainissement autonome existantes sur le territoire (environ 2000 habitations).

La volonté des élus communautaires est de se concentrer dans un premier temps sur le contrôle des constructions neuves et la mise aux normes éventuelle du système d'assainissement des habitations faisant l'objet d'une vente.

Quelle est la procédure ?

Pour les installations neuves

- Le particulier prend contact avec le technicien SPANC pour s'informer sur la procédure.
- Il remplit ensuite le formulaire de demande d'installation d'un système d'assainissement autonome disponible en mairie, à la Communauté de Communes ou sur le site <http://www.cchvo.org>, qu'il soumet au service contrôleur. (Etape 1)
- La demande est validée par le SPANC.
- Le propriétaire ou l'entreprise chargée de l'assainissement avertit le SPANC de la date de début des travaux.
- Le technicien réalise un premier contrôle une fois que les tuyaux d'épandage sont posés mais avant qu'ils ne soient remblayés, puis un deuxième lorsque l'installation est achevée.
- Un certificat de bonne exécution est délivré.



Pour les installations existantes

- Le technicien SPANC contacte l'utilisateur par courrier ou téléphone pour convenir d'un rendez-vous.
- Une visite est réalisée sur place.
- Un constat mentionnant les dysfonctionnements éventuels, la date de la prochaine vidange et la conformité ou non de l'installation, est rédigé.

Remarque : Le diagnostic de l'existant avant cession est réalisé de manière à ce que l'acquéreur connaisse l'état exact de l'installation d'assainissement et ses obligations en matière de mise en conformité, avant la prise de possession de son bien. La non-réalisation de ce diagnostic pourrait s'apparenter, d'après l'article 1641 du Code Civil à un vice caché, entraînant l'annulation rétroactive de la vente.

Quel est le coût pour le particulier ?

Par délibération du conseil communautaire du 26 janvier 2007, les tarifs de redevance ont été fixés de la manière suivante :

- Contrôle de la mise en place des installations neuves (de la validation de la filière proposée jusqu'à l'obtention du certificat de bonne exécution)
 - avec dépôt de permis de construire : 120€
 - mise aux normes sur la base du volontariat : gratuit
- Contrôle de fonctionnement de l'existant (visite + constat de fonctionnement)
 - diagnostic de l'existant avant cession par acte notarié : 61€
 - contrôle de fonctionnement et d'entretien : 1^{ère} visite gratuite

Gaëtan LAB répondra à toutes vos questions par téléphone au 03.84.20.05.53 ou par mail : spanc.cchvo@orange.fr

Réhabilitation de la salle polyvalente de Saint-Barthélemy

Pour répondre aux besoins de l'enquête dont nous vous avons fait part dans le bulletin communautaire n°2 en mai 2006, une réflexion s'est engagée. Elle porte notamment sur le manque de courts couverts de tennis et l'inadéquation de l'équipement actuel pour les pratiquants du handball de Melisey Saint-Barthélemy.

Dans un premier temps, la réflexion s'est orientée vers la création de deux courts couverts de tennis à Melisey. Cependant, faute de soutiens financiers suffisants de nos partenaires, l'opération n'a pu être menée à son terme.

Dès l'été 2006, les élus de la CCHVO ont travaillé pour trouver une autre solution. Après un travail en commission et l'accord du Conseil Communautaire du 26 janvier 2007, il a été décidé de procéder à la réhabilitation de la salle existante à Saint-Barthélemy. L'objectif est de remettre aux normes la salle pour la transformer en un équipement moderne répondant aux normes des fédérations de handball et de tennis.

En 2007, le maître d'œuvre sera choisi pour nous accompagner tout au long de ce projet. Parallèlement, la CCHVO se mettra en relation avec ses partenaires afin d'obtenir des subventions pour assurer la pérennité du projet. Les travaux sont prévus à l'horizon été 2008. Une fois les travaux finalisés, la Communauté de communes prendra en charge le fonctionnement de la structure en lieu et place de la commune de Saint-Barthélemy.

Mise en place du SIG (Système d'Information Géographique)

Le SIG (Système d'Information Géographique) est en service. La numérisation a été effectuée selon le planning initial. Son contrôle par le DGI (Direction Générale des Impôts) est terminé. La matrice cadastrale est disponible sur les écrans de l'ensemble des communes de la CCHVO.

Cette matrice peut être superposée à des vues aériennes ou à des réseaux tels que : eau, éclairage public, assainissement, cimetière.

Ces réseaux, identifiés géographiquement par les communes à l'aide d'un GPS et/ou au fur et à mesure de leurs interventions sur les sites seront saisis par la CCHVO grâce à un logiciel spécial : Géoconcept.

L'identification, l'historique, les caractéristiques techniques, seront ainsi à la disposition des techniciens, des élus et des administrés avec toute la souplesse, les possibilités de statistiques, de démarche prospective qu'offre l'outil informatique.

Chacun sera conscient que le repérage, la mise à jour ne peuvent se faire du jour au lendemain. C'est le temps qui donnera de l'efficacité aux logiciels métiers.

Cette opération coûte au total environ 59 000 €. L'enveloppe initiale pour ce projet était de 100 000 €. Par conséquent, les sommes restantes vont permettre d'enrichir plus rapidement l'outil, en permettant l'intervention de prestataires pour tracer les réseaux d'eau par exemple. Une réflexion sera engagée prochainement. La mise en place du SIG est soutenue à hauteur de 25 % par le Conseil Général de Haute-Saône au titre du contrat APPUI et à hauteur de 20 % par l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement.

Le Plan Paysage est un des projets phares de la Communauté. Il vous a été présenté dans le bulletin de mai 2006. Pour rappel, il constitue un cadre de référence non réglementaire pour une gestion globale du paysage à l'échelle intercommunale : espaces agricoles, forestiers, bâtis et infrastructures.

La première étape du Plan Paysage a été la réalisation d'un diagnostic paysager par le bureau d'études ECOSCOP. Sa première mission s'achève après un long travail de collecte de données, de sorties sur le terrain et de concertation. En effet, le bureau d'études a rencontré les élus de toutes les communes afin d'apprécier leur ressenti du territoire. De plus, un questionnaire a été distribué aux habitants en février 2007. Le second semestre 2007 sera l'occasion de traduire le diagnostic en actions concrètes à l'échelle du territoire communautaire pour une mise en application dès 2008.

Les résultats de l'enquête destinée aux habitants :

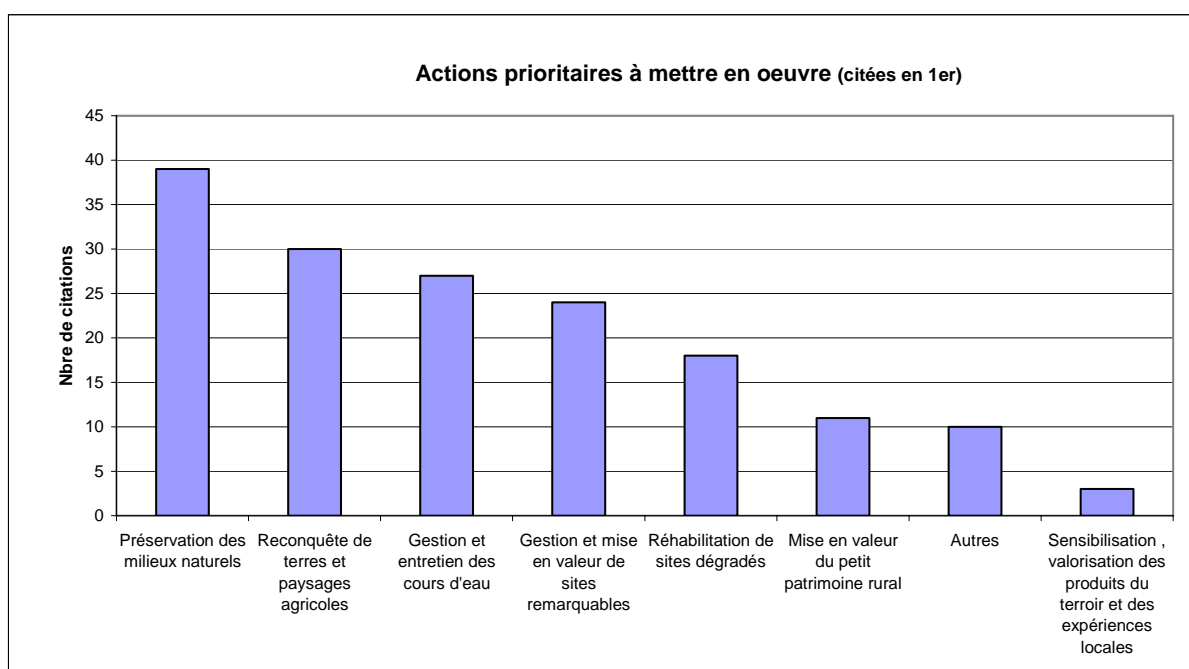
152 personnes ont répondu au questionnaire, soit un taux de réponse de 6,5 %. Nous les en remercions chaleureusement. Pour les répondants, les éléments qui caractérisent le mieux le cadre de vie des habitants sont les massifs forestiers, les hameaux et l'habitat dispersé et les étangs.

Les sites les plus appréciés sont :

- Le Plateau des Mille Etangs : 59 citations
- Le Saut de l'Ognon : 50 citations
- Le Ballon de Servance : 21 citations
- Belfahy : 15 citations
- Les forêts : 14 citations...

Les résultats de l'enquête font bien ressortir que les habitants ont pris conscience de la fermeture des paysages puisque 36 % des personnes la placent en première position des atteintes majeures portées aux paysages intercommunaux. Les origines de cette fermeture sont principalement l'urbanisation et la déprise agricole.

Enfin, les actions prioritaires à mettre en œuvre doivent être principalement liées à la préservation des milieux naturels et à la reconquête de terres agricoles (cf. graphique ci-dessous).



Les résultats complets de l'enquête sont disponibles sur simple demande.

Pour continuer dans sa démarche globale d'aménagement du territoire et en parallèle de la mise en place du Plan Paysage, la Communauté de communes de la Haute vallée de l'Ognon a décidé de doter ses communes membres de documents d'urbanisme. Cette décision a été validée par le conseil communautaire du 8 décembre 2006.

Quelles sont les communes concernées par l'opération ?

Seulement 10 communes sont concernées par l'opération. En effet, les deux autres communes sont déjà dotées d'un document d'urbanisme :

- Melisey a lancé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme en 2001
- Belfahy dispose d'un Plan d'Occupation des Sols depuis 1994 qui répond parfaitement à ses besoins en terme de développement des constructions

Les 10 communes concernées sont : Belmont, Belonchamp, Fresse, Haut-du-Them, La Lanterne, Miellin, Montessaux, Saint-Barthélemy, Servance et Ternuay.

Qu'est-ce qu'une carte communale ?

La carte communale est un outil de planification destiné à aider les élus à concevoir un développement durable de l'urbanisme dans leur commune. Elle a été créée par la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) de 2000 et modifiée par la loi UH (Urbanisme et Habitat de 2003).

Le but principal d'un tel document est de délimiter dans chaque commune un périmètre à l'intérieur duquel la construction est possible. A l'extérieur de ce périmètre, les nouvelles constructions sont interdites (sauf les bâtiments publics et les installations forestières et agricoles) mais l'aménagement des constructions existantes est tout à fait envisageable.

Le projet de la CCHVO

Du fait du renouveau démographique de notre territoire, la dynamique de la construction neuve est redevenue très positive ces dernières années surtout dans le sud de celui-ci (Montessaux, Fresse, Saint-Barthélemy). Afin de mettre en œuvre un développement maîtrisé de l'habitat sur leurs communes, les élus ont voulu se doter d'un document d'urbanisme. Après réflexion, il a été décidé de créer dix cartes communales. Chaque commune concernée aura son document individuel. Il ne s'agit pas de créer un document communautaire.

La CCHVO ayant compétence dans l'élaboration des documents d'urbanisme, c'est tout naturellement qu'elle porte le projet. Après consultation, c'est le cabinet d'urbanisme TOPOS qui a été retenu pour aider les élus à élaborer leur projet. Le coût prévisionnel de l'opération est de 56 000 €. La CCHVO est aidée à hauteur d'environ 20 % de ce coût par l'intermédiaire de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD), subvention accordée par l'Etat.

Cette procédure d'élaboration des Cartes communales est indissociable du Plan Paysage mené en parallèle. Le patrimoine bâti joue un grand rôle dans la qualité de nos paysages et du cadre de vie. Par conséquent, les conclusions du Plan Paysage en matière de préservation et de mise en valeur du bâti seront intégrées à la réflexion afin de trouver un compromis judicieux entre développement des communes et respect de l'habitat ancien.

La mise en place de ces documents d'urbanisme durera environ un an. Le bureau d'études a commencé sa mission début mars 2007. Vous serez bien entendu impliqués dans la démarche par le biais de l'enquête publique.

Espace Public Numérique

L'Espace Public Numérique de la CCHVO a débuté ses activités en février 2007. Il a pour objectif de fournir aux habitants une formation à l'informatique encadrée par des professionnels. Afin d'assurer des cours de qualité, la CCHVO a fait appel à une animatrice professionnelle de la Mission Locale pour l'Emploi de Lure-Luxeuil.



Les cours s'organisent en cycle de 6 semaines à raison de deux heures hebdomadaires. 2 cycles ont été assurés de février à juin et 2 cycles seront assurés d'ici à fin 2007 à partir de la rentrée de septembre. Les cours ont lieu le mardi toute la journée et le jeudi matin.

Les cours sont des cours d'initiation ou de perfectionnement. Il existe également un atelier thématique qui peut proposer du perfectionnement en photo numérique ou sur des logiciels plus spécifiques comme la réalisation de diaporamas par exemple.

Afin de pouvoir attirer le plus grand nombre, la politique tarifaire est volontairement basse : un cycle de formation est ainsi facturé 20 €.

Une réflexion est engagée afin de proposer des créneaux d'accès libre afin de permettre un accès aux nouvelles technologies aux personnes à revenus modestes.

Les inscriptions sont ouvertes en permanence : n'hésitez pas à vous inscrire même si vous êtes débutant !!

Création du Site Internet de la CCHVO : www.cchvo.org

Depuis début mars 2007, le site de la Communauté de communes de la Haute vallée de l'Ognon est en ligne. L'utilisation des nouvelles technologies est devenue indispensable pour se faire connaître des habitants mais également pour promouvoir notre territoire à l'extérieur :

Le site Internet a pour objectif :

- De vous faire découvrir la Communauté de communes, son rôle et son fonctionnement
- De vous permettre de suivre l'évolution des projets de notre structure : vous pouvez ainsi retrouver en ligne les différents comptes-rendus des conseils communautaires
- De vous fournir des informations sur les domaines d'intervention de la communauté en relation avec votre vie au quotidien : Ordures Ménagères, Assainissement, Espace Numérique...
- De promouvoir notre territoire

En parallèle, la CCHVO met en place un site pour chaque commune membre qu'elle pourra remplir à sa guise. Pour y accéder, il vous suffit d'entrer l'adresse suivante :

Belfahy	http://belfahy.cchvo.org
Belmont	http://belmont.cchvo.org
Belonchamp	http://belonchamp.cchvo.org
Fresse	http://fresse.cchvo.org
Haut-du-Them	http://hautduthem.cchvo.org
La Lanterne	http://lalanterne.cchvo.org
Melisey	http://melisey.cchvo.org
Miellin	http://miellin.cchvo.org
Montessaux	http://montessaux.cchvo.org
Saint-Barthélemy	http://saint-barthelemy.cchvo.org
Servance	http://servance.cchvo.org
Ternuay	http://ternuay.cchvo.org

L'année 2007 est une année importante pour les collectivités territoriales. En effet, nous entrons dans la période 2007-2013 qui correspond à la signature des nouveaux contrats territoriaux. Ces contrats permettent aux petites collectivités de mobiliser des crédits sur 6 ans auprès des différents partenaires financiers (Europe, Etat, Région et Département) afin de mener des projets ambitieux. Le seul qui concerne directement la CCHVO est la signature du contrat APPUI +.

Le contrat APPUI + : une véritable opportunité pour notre communauté

Le contrat APPUI + est signé entre le Conseil Général de Haute-Saône et la CCHVO. Il permet de financer des actions qui ne sont pas inscrites dans les aides traditionnelles du Conseil Général. Ce contrat s'inscrit dans la continuité des contrats APPUI, signés eux pour la période 2000-2006. Pour rappel, la CCHVO avait inscrit au contrat APPUI la réalisation de la Signalétique touristique, la mise en place du Plan Paysage et la création du Système d'Information Géographique (SIG).

Ce nouveau contrat va nous permettre d'obtenir des soutiens financiers non négligeables de la part d'un partenaire comme le Conseil Général.

Les modalités principales d'application du contrat APPUI +

- L'enveloppe financière accordée par le Conseil Général atteint 50 € par habitant (population INSEE 1999). Par conséquent, l'enveloppe pour la CCHVO est de 301 150 €. Cette enveloppe est validée si le contrat est signé en 2007. S'il est signé les années suivantes, le montant de l'aide est dégressif (40 € en 2008, 30 € en 2009...)
- Ces aides sont accordées pour des opérations d'investissement
- Le taux maximal d'aide est de 25 % du coût de chaque projet (le coût global des projets retenus peut donc atteindre 1 204 600 €).

Comment préparer ce contrat ?

Afin de travailler efficacement et de définir des projets prioritaires à l'échelle du territoire, les élus de la CCHVO réfléchissent depuis le début de l'année.

La méthode de travail est la suivante :

- Etape 1 : Réalisation d'un diagnostic du territoire ; définition des points forts et des points faibles du territoire
- Etape 2 : Définition de la stratégie communautaire : définition d'enjeux, priorisation des domaines d'intervention, définition de grands axes stratégiques
- Etape 3 : Détermination d'un Plan Global d'Actions pour la période 2007-2013
- Etape 4 : A l'intérieur du Plan d'Actions, définition des actions aidées dans le cadre du contrat APPUI +

Une réflexion nécessaire pour l'avenir

La signature du contrat APPUI+ donne l'occasion aux élus de la CCHVO de réfléchir sur les grands projets qu'ils souhaitent voir aboutir dans les 6 prochaines années. Cette réflexion est indispensable afin de mobiliser au mieux les partenaires financiers. C'est d'autant plus vrai que la nouvelle convention interrégionale de massif vosgien pour la période 2007-2013 pourra permettre de mobiliser des crédits d'autres partenaires financiers (Etat, Région, Europe) en complément des crédits APPUI + sur des thématiques ciblées : services à la population, développement économique, touristique, de la filière-bois...

TAXE DE SEJOUR

Au 1^{er} janvier 2008, la CCHVO a décidé d'instaurer la taxe de séjour sur son territoire. Nous allons vous expliquer dans quel but.

La taxe de séjour, pour quoi faire ?

La taxe de séjour est une taxe demandée aux personnes non domiciliées dans la Communauté de communes pour financer l'entretien et le développement des équipements touristiques.

Cette taxe permet d'améliorer la fréquentation de la Communauté de communes et les conditions d'accueil des touristes, sans que cette charge ne pèse sur les habitants du territoire.

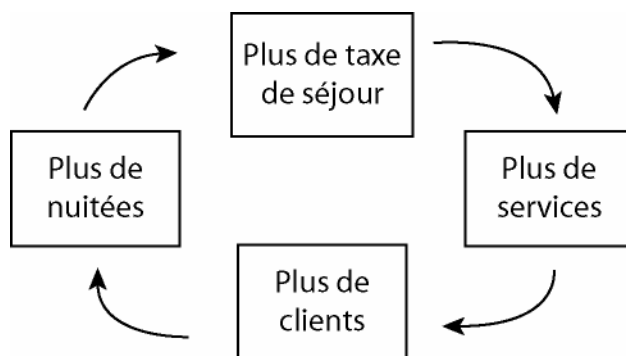
En sachant que son produit doit être obligatoirement réinvesti dans des actions de développement touristique, la taxe de séjour va donc permettre d'accroître le potentiel d'investissement de la CCHVO. Cette taxe a déjà été instituée dans les grandes régions de tourisme en France pour continuer d'offrir de nouvelles prestations aux touristes. Elle est donc un nouvel instrument à disposition de la CCHVO pour accroître le potentiel touristique du territoire.

Bien évidemment, la mise en place de cette taxe se fait en étroite relation avec les hébergeurs du territoire. Un courrier d'information leur est parvenu dès le mois d'avril et deux réunions d'information ont été organisées, le 24 mai pour le secteur de Melisey et le 29 mai pour le secteur de Servance. Les hébergeurs seront partie prenante de l'affectation du produit de la taxe. En effet, la CCHVO créera une commission paritaire composée d'élus et d'hébergeurs afin de décider ensemble comment utiliser ces nouvelles recettes.

Pour les tarifs, la CCHVO a le choix pour les établir. Par exemple, pour les hôtels, résidences et meublés 2 étoiles, le barème va de 0,30 € à 0,90 € par nuitée et par personne. La CCHVO s'orientera vers les tarifs minimum pour permettre aux hébergeurs et aux touristes de se familiariser avec la taxe. Le produit attendu de la taxe devrait se situer autour de 15 000 € par an.

Une fois par an, à la fin de la saison touristique, les hébergeurs devront reverser le produit de la taxe de séjour à la CCHVO. Pour les aider, des documents types leur seront fournis (tableau récapitulatif par exemple).

La taxe de séjour doit permettre d'apporter une plus-value à notre politique de développement touristique. Très souvent, la mise en place de la taxe de séjour crée un cercle vertueux comme le montre le schéma ci-dessous :



Pour conclure, la taxe de séjour doit bien être perçue comme un outil du développement touristique de la Haute vallée de l'Ognon et non pas comme une contrainte supplémentaire pour les hébergeurs.

Pour en savoir plus : www.cchvo.org / www.taxedesejour.net

Promotion Touristique

Présenté en 2006, le projet de signalétique touristique de la CCHVO touche à sa fin. Depuis l'an dernier, deux nouveaux dépliants ont vu le jour : ils concernent deux circuits VTT sur la commune de Fresse. De plus, nous avons entrepris le balisage de lieux-dits traversés par les circuits et d'itinéraires de liaison pour faciliter le passage d'un parcours à un autre. Enfin, la réimpression à 20 000 exemplaires de tous les dépliants vient d'être achevée.



Le plan de financement final de l'opération s'organise comme suit :

Dépenses (en € HT)

Balisage et Travaux	24 817,19 €	40,9 %
Impression dépliants	24 526,00 €	40,4 %
Conception	6 440,25 €	10,6 %
Droits de reproduction	3 089,00 €	5,1 %
Publicité	1 846,45 €	3 %
Total	60 718,89 €	100%

Recettes

CCHVO	33 218,89 €	54 %
Conseil Général	15 000,00 €	25 %
Conseil Régional	12 500,00 €	21 %
Total	60 718,89 €	100%

Découvrir nos itinéraires de randonnée : www.cchvo.org ou www.melisey.com (site de l'Office de Tourisme)

Mise en place d'une OPAH

Début 2007, la Communauté de communes de la Haute vallée de l'Ognon a été sollicitée par la Communauté de communes des Mille Etangs afin de mettre en place une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur le territoire de toutes les Vosges Saônoises. La Communauté de communes Rahin et Chérimont et la commune de Fougerolles sont également associées au projet. L'idée est de réaliser ce projet à une vaste échelle afin de bénéficier d'un soutien financier plus important de la part de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et du Conseil Général de Haute-Saône.

Qu'est ce qu'une OPAH ?

Une OPAH est une opération portée par une collectivité locale. Elle porte sur un périmètre géographique bien défini (en l'occurrence les Vosges Saônoises) qui va être l'objet de travaux de réhabilitation du parc immobilier. En effet, les propriétaires occupants ou bailleurs vont pouvoir bénéficier d'aides de l'ANAH pour améliorer et/ou mettre aux normes des logements mal équipés voire insalubres. L'attribution de ces aides pour les propriétaires occupants se fait sous condition de ressources, ce qui permet aux foyers modestes d'en profiter prioritairement.

L'opération sera lancée en 2007. Nous vous tiendrons bien sûr informés de son évolution pour que les personnes volontaires puissent bénéficier de l'OPAH, qui dure en général 3 à 5 ans. Une opération du même type a eu lieu sur notre territoire de 1997 à 1999. 314 logements ont été aidés sur le canton de Melisey. Dans le cadre de cette OPAH, le montant total des travaux aidés a atteint 42 millions de francs sur les cantons de Melisey et Faucogney.

Edition 2007 du 14 au 29 juillet

Événement désormais incontournable de la scène baroque, le festival Musique et mémoire a su se forger une identité artistique originale où les modernités d'hier et d'aujourd'hui se rejoignent dans le mouvement inébranlable de la (re)création artistique.

Cette année, la CCHVO accueille 4 concerts dans le cadre du festival auquel elle participe à hauteur de 4 200 € :

Dimanche 15 Juillet, 11h Chœur Roman de Melisey

La harpe dans tous ses états

Angélique Mauillon, harpes médiévale, renaissance et baroque

Jeudi 26 Juillet, 19h Auberge des Sources à Château-Lambert (Concert Gourmand)

Ensemble 415

Rencontre avec Chiara Banchini

Samedi 28 Juillet, 21h Eglise de Saint-Barthélemy

Aller / Retour par Chiara Banchini

Musique Baroque (Thomas Baltzar, Hif Von Biber, Nicolas Matteis) / Musique d'aujourd'hui (Daniel Glaus, Trix Landolf, Yuri Takahashi)

Dimanche 29 Juillet, 17h Eglise de Servance

Ensemble 415

Cantate a voce sola e Sonate a due strumenti de Giovanni Legrenzi

En savoir plus : www.musetmeoire.com



Communauté de Communes
Haute Vallée de l'Ognon



BULLETIN D'INSCRIPTION OPERATION COMPOSTAGE DOMESTIQUE (A remplir au dos)

Ce bulletin est à détacher et à déposer ou renvoyer dans les locaux de la Communauté de communes (toutes les coordonnées page suivante) ou à la mairie de votre commune de résidence. Vous pouvez également vous inscrire par courriel.

CONTACTEZ-NOUS

COORDONNEES

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec la Communauté de communes de la Haute Vallée de l'Ognon :

Par Courrier	Par Téléphone	Par Fax	Par Internet
11, grande rue B.P.1 70270 MELISEY	03.84.20.05.53	03.84.20.06.68	melisey.cchvo@wanadoo.fr

Les bureaux de la Communauté de communes sont ouverts du lundi au vendredi :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8 h 30 / 12 h 15	8 h 30 / 12 h 15	8 h 30 / 12 h 15	8 h 30 / 12 h 15	8 h 30 / 12 h 15
Après - midi	13 h 30 / 18 h 30	13 h 30 / 18 h 30	13 h 30 / 18 h 30	13 h 30 / 17 h	13 h 30 / 18 h 30

N'oubliez pas de découvrir notre nouveau Site Internet : www.cchvo.org (rendez-vous page 11 et en quatrième de couverture !!)

La Communauté de communes de la Haute vallée de l'Ognon et le SYTEVOM (Syndicat de Traitement, d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères) s'associent pour lancer une opération « Compostage Domestique », suite au Plan National de Soutien au Compostage Domestique lancé par le ministère de l'Écologie et du Développement Durable.

NOM :

Prénom :

Téléphone :

Adresse :

Je suis intéressé par l'acquisition d'un composteur et je souhaite être informé dès que les composteurs seront à disposition du grand public.